

**COMMUNE DE VERSOIX**

**Compte rendu  
administratif et financier  
de l'exercice 1971**

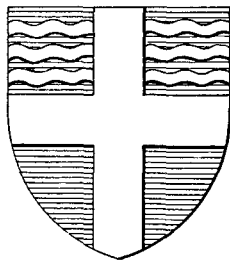
pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1971 au 30 avril 1972

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



## Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée **par écrit** au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

### Secrétariat

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours, de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures; il est fermé le samedi.

Compte de chèques postaux : 12 - 2827.

Téléphones : 55 10 25 et 55 21 68.

### Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi. S'ils sont célébrés un autre jour, il sera exigé une taxe de 20 francs.

### Infirmières d'hygiène sociale

Mlles Mireille Curchod et Marie-Gabrielle Maye. Téléphone 55 10 80, de 11 h. à 12 h. Pesée des nourrissons le jeudi de 15 h. à 16 h. 30.

### Service incendie

<b>Etat-Major :</b> Cap. R. Ramseyer	Téléphone 55 22 03
Plt G. Alessi	Téléphone 55 16 53
Lt P. Marcuard	Téléphone 55 13 67
Lt Ch. Wicht	Téléphone 55 27 52

### Inspecteur du bétail

M. Charles Baechler, 4, chemin de l'Ancien-Péage. Suppléant : M. Lacroix, Mairie.

### Voirie

#### Horaire des levées

**Chaque lundi et jeudi**, dès 7 heures du matin, jours fériés exclus et non remplacés, dans la partie de la commune située entre le lac et le chemin de Létrat non compris, la frontière de la commune de Mies et celle de Genthod.

**Hameaux** : le premier mercredi de chaque mois.

Une levée de gros déchets (verre, ferraille, etc.), dont le poids est limité à 30 kg. a lieu pour la partie de la commune située au-dessous de la ligne du chemin de fer, chaque premier mercredi du mois; pour la partie au-dessus de la ligne CFF, chaque deuxième mercredi du mois.

**Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées; les autres récipients ne sont plus levés par le service de la voirie.**

**COMMUNE DE VERSOIX**

**Compte rendu  
administratif et financier  
de l'exercice 1971**

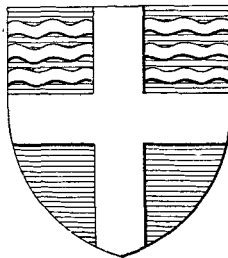
pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1971 au 30 avril 1972

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



# CONSEIL MUNICIPAL

élu le 25 avril 1971

Entré au Conseil en :

## PARTI LIBÉRAL :

MM. <i>Genequand Noël</i>	1939 et 1951
Leyvraz Jean	1967
Mme Naftule Laure	1970

## PARTI RADICAL :

MM. Burkin Charles	1971
Cachin Gaston	1968
Clément Régis	1971
Colli Roland	1971
May Samuel	1963
Mettaz Ferdinand	1959
Resseguier Alain	1971
Mme Zollinger Carmen	1971

## PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

MM. Alessi Serge	1963
Bapst François	1963
Lehmann Claude	1959
Mme Levrat Monique	1971
Mme Pernet-Girard Micheline	1967
MM. Piccot Robert	1953
Safamín Pierre	1971
Schumacher François	1971

## ENTENTE COMMUNALE :

MM. Pasche Charles	1971
Naine Paul	1965

## BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1971-1972

Président :	M. Noël Genequand
Vice-président :	Mme Micheline Pernet
Secrétaire :	M. Marcel Lacroix
Vice-secrétaire :	Mlle Denise Rosé

## COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commission des finances** : MM. Genequand, président; Bapst, Burkin, Clément, May, Naine, R. Piccot et Salamin.

**Commission des bâtiments** : MM. Lehmann, président; Burkin, Cachin, Mme Naftule, Naine, Mme Pernet, Schumacher et Mme Zollinger.

**Commission des travaux** : MM. Bapst, président; Alessi, Cachin, Lehmann, Leyvraz, May, Mettaz et Pasche.

**Commission de construction de l'école** : MM. Naine, président; Colli, Mme Levrat, Mettaz, Mme Naftule, Resseguier, Salamin et Schumacher.

**Commission d'urbanisme et de développement** : MM. May, président; Alessi, Bapst, Clément, Genequand, Lehmann, Naine et Resseguier.

**Commission des sports et loisirs** : MM. Mettaz, président; Alessi, Colli, Mme Levrat, Leyvraz, Pasche, Piccot et Resseguier.

**Commission sociale et consultative** : M. Chevallier, président; Mmes Pernet, Naftule, Zollinger et M. Pasche. **Hors conseil** : M. Brun, Mlle Curchod, Mme Leyvraz, Dr Ramseyer et M. Ch. Wicht.

**Fondation communale Versoix-Centre** : MM. May, président; Estier, Leyvraz, Naine, Knoblauch, Ricci et Pierre Wicht.

### **Commission de réclamation de la taxe professionnelle :**

Nommés par le Conseil municipal : MM. Cachin, Golay et Charles Wicht.

Nommés par le Conseil administratif : MM. Lacroix et Muhlheim.

Nommés par le Conseil d'Etat : Mme S. Gabus et M. Bianchetti.

## CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 23 mai 1971

MM. Chevallier François  
Courtois René  
Wicht Pierre

### **Répartition des fonctions administratives :**

#### **Législature 1971-1975**

**M. F. Chevallier** (suppléant M. R. Courtois)  
Bâtiments - Bibliothèque - Police et circulation - Affaires militaires - Protection civile - Service du feu - Manifestations - Problèmes sociaux.

**M. R. Courtois** (suppléant M. Pierre Wicht)  
Travaux aux routes - Voirie - Cours d'eau - Plage et sports - Stade et places de jeux - Agriculture et forêts - Cimetière.

**M. P. Wicht** (suppléant M. F. Chevallier)  
Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Instruction publique - Location - Urbanisme - Etat civil.

# Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1971

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La présentation, par la Municipalité, du compte rendu administratif et financier n'est pas seulement pour notre commune la conséquence de la loi qui lui en fait obligation, mais la continuation d'une longue tradition puisque c'est en 1890 déjà que le maire J.-F. Deshusses faisait imprimer, au moment de céder sa fonction au Dr Ch. David, le premier rapport de gestion concernant les trois législatures durant lesquelles il avait eu en main les lourdes charges des affaires communales de l'époque.

Etant donné la diffusion de plus en plus large du compte rendu, nous ne voudrions pas manquer de rappeler, pour sa bonne compréhension, que s'il traite le secteur financier pour la durée de l'exercice annuel, il s'étend, sur le plan administratif, d'une présentation à l'autre, soit dans le cas présent du 15 mars 1971 à fin avril 1972.

La période que nous nous proposons d'évoquer a été marquée par les élections municipales qui ont assez profondément modifié la composition de nos deux Conseils. Le cap des 5.000 habitants étant franchi, le nombre des conseillers municipaux a passé de 19 à 21 et près de la moitié d'entre eux sont nouveaux. Mesdames Monique Levrat et Carmen Zollinger sont venues renforcer la représentation féminine. MM. Charles Burkin, Régis Clément, Rolland Colli, Charles Pasche, Alain Rességuier, Pierre-Marie Salamin et François Schumacher ainsi que M. Noël Genequand, qui avait renoncé à se représenter au Conseil administratif, ont remplacé MM. André Estier, François Chevallier, Charles Corbat, Henri Cordier, Edouard Golay, Marcel Jacot, Bernard Levrat et Pierre Macheret.

M. Lucien Piccot, ayant décliné, lui aussi, une nouvelle candidature en raison de ses charges professionnelles et de son mandat de député au Grand Conseil, MM. François Chevallier et Pierre Wicht ont été appelés à siéger au sein du Conseil administratif.

Au cours d'une modeste, mais combien agréable manifestation, qui eut lieu le 18 novembre dernier, nous avons eu l'occasion de témoigner notre amitié et notre reconnaissance à ces conseillers sortant de charge. Nous ne voudrions pas manquer de rappeler les mérites particuliers de Monsieur Lucien Piccot qui consacra 24 années de dévouement à sa commune, dont il continue à défendre les intérêts sur le plan cantonal. Elu conseiller municipal en 1947, il était appelé à la fonction d'adjoint en 1953, puis conseiller administratif

depuis l'avènement du nouveau régime, il fut maire de Versoix à trois reprises, la dernière fois en 1970-1971. Sa clairvoyance, sa souplesse de caractère, son esprit conciliant ajoutés à sa parfaite connaissance de la commune lui valurent, de législature en législature, de brillantes réélections, signe de confiance et de considération de la part des communiens.

M. Edouard Golay fut conseiller municipal pendant 24 ans et président respecté de notre législatif; M. Cordier, malheureusement décédé il y a quelques semaines, siégea durant 16 ans, M. Jacot pendant 12 ans, MM. Estier et Corbat pendant 8 ans et MM. Levrat et Macheret durant une législature.

Nous réitérons la gratitude de la commune et des autorités actuelles à ces citoyens dévoués et consciencieux qui ont consacré à la fois du temps et de la peine à la défense des intérêts de notre coin de terre et de ses habitants.

L'année 1972 a débuté dans des conditions douloureuses pour Versoix. Le 28 janvier nous apprenions avec stupeur le décès de notre ancien maire, M. Emile Bølsterli, enlevé à l'affection de tous, encore jeune puisqu'il venait d'entrer dans sa 61<sup>e</sup> année.

En raison d'un état de santé qui préoccupait beaucoup plus les siens que lui-même, tant l'esprit de dévouement et du devoir à accomplir était vivant en lui, M. Bølsterli s'était résigné à renoncer à la mairie lors des élections de 1967, sans pour cela se désintéresser de cette commune qu'il avait si consciencieusement servie, si heureusement dirigée pendant près d'un quart de siècle.

Dès lors, ses anciens administrés, pour qui il était resté « M. le Maire », les jeunes qui furent les élèves d'un pédagogue combien attachant, la foule de ses amis, eurent le plaisir de pouvoir rencontrer un homme plus détendu, soulagé en partie des responsabilités qui avaient été son lot dans la vie. Toutefois, sa tâche restait lourde au Département de l'instruction publique.

Au cours des vacances 1971, M. Bølsterli connaissait un premier ennui cardiaque rapidement surmonté; début septembre un second le conduisit à l'hôpital.

Malgré des soins attentifs, M. Bølsterli était emporté par une nouvelle crise au matin du 28 janvier.

Mardi 1<sup>er</sup> février, dans une salle communale à peine assez grande pour recevoir toute l'assistance parmi laquelle se trouvaient de nombreux magistrats fédéraux, cantonaux et communaux, les Versoisiens rendirent un ultime et émouvant hommage à leur ancien maire. Au cours du service funèbre présidé par le Pasteur André Pierrehumbert, MM. Armand Christe, directeur de l'Enseignement primaire, Robert Ducret, au nom du Parti radical et René Courtois, maire de Versoix, rappelèrent les mérites exceptionnels du disparu.

M. Bølsterli repose désormais dans ce cimetière qu'il parcourut si souvent, où il accompagna tant d'amis qu'étaient ses administrés, à quelques pas de la tombe de Henri Ramseyer, lui aussi prématurément disparu, avec qui il collabora étroitement pendant nombre d'années à la gestion des affaires communales.

Le Conseil administratif réitère à Madame Bølsterli et à toute sa famille sa vive et sincère sympathie et l'assure que le souvenir et l'exemple de M. Emile Bølsterli resteront fidèlement gravés dans la mémoire de tous ceux qui eurent le privilège de le connaître, de l'apprécier, de collaborer avec lui.

\* \* \*

Le Conseil municipal a tenu neuf séances et les différentes commissions se sont réunies à de nombreuses reprises. Le Conseil administratif, dans sa nouvelle formation, a modifié son horaire de travail et siège désormais le lundi matin pour l'examen des affaires courantes. Ses membres, soit collégialement, soit individuellement, sont appelés d'autre part à de nombreuses séances, à des déplacements, à des visites de chantiers.

### **Administration communale**

Aucun changement n'est survenu au sein du personnel communal qui continue à nous donner toute satisfaction. Toutefois, en prévision de l'ouverture de la future école de Montfleury, nous avons retenu M. Raphaël Falconnet, qui avait précisément à changer d'emploi, pour assurer avec son épouse, déjà en activité dans les quatre classes provisoires, la fonction de concierge. Ce travail ne représentant pas une occupation à plein temps, pour l'immédiat, celui-ci trouvera facilement à être occupé momentanément dans un autre secteur des activités communales.

Depuis plusieurs années déjà, la Commission des finances demandait que la comptabilité communale soit modernisée et adaptée aux conditions actuelles. Nous avons chargé la Société fiduciaire et d'études fiscales, qui nous a délégué son collaborateur, M. Charles Wicht, de l'organisation d'un nouveau plan comptable en étroite collaboration avec le Département de l'intérieur.

Plusieurs communes nous ont donné de judicieux conseils au cours de la période d'adaptation à la mécanisation, tout particulièrement celle de Vernier qui a accueilli à plusieurs reprises notre jeune comptable, M. Michel Morzier.

En son temps, le Conseil municipal a voté le crédit nécessaire à l'acquisition d'une machine comptable NCR d'occasion, mais entièrement révisée.

### **Finances communales**

La situation au 31 décembre 1971, qui nous a été adressée par l'Administration des contributions publiques, a été à la fois une cause de déception et de soucis pour le responsable des finances communales.

Déception, parce que le produit de perception du centime additionnel 1971 n'était que de 31.867 fr. 53 alors qu'on nous laissait espérer un rendement d'environ 37.000 fr. Souci, étant donné qu'au



budget 1972, qui dépasse pour la première fois deux millions de francs — exactement 2.441.000 fr. Ce même centime additionnel figure pour 35.000 fr. et que nous n'avons guère à espérer une forte plus-value de rendement du fait que l'arrivée des quelque 350 contribuables nouveaux ne surviendra que vers la fin de l'année. Nous devons donc nous montrer très prudents et n'engager aucune dépense supplémentaire afin d'éviter un déficit d'exercice.

Comme le fait ressortir l'extrait des comptes 1971 figurant à la fin du présent rapport, l'exercice se solde par un excédent de recettes de 71.532 fr. 15 après vote des habituels crédits supplémentaires et d'un prélèvement de 120.000 fr. en faveur du compte de réserve pour travaux et achats de terrain.

Ce résultat est bien modeste par rapport à ceux enregistrés par de nombreuses communes genevoises; il ne nous permet pas de doter, dans la mesure où nous le souhaiterions, notre compte de dépôt ou tout autre compte de réserve en prévision des besoins futurs, de plus en plus importants, auxquels nous serons appelés à faire face.

Cette situation est d'autant plus délicate que nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'arrêter un programme d'emprunts, échelonné sur un peu plus d'un an, au montant de 6.500.000 fr. destiné à financer :

- a) la construction de l'école de Montfleury;
- b) la construction du bâtiment à usage des services de la voirie et du feu;
- c) l'achat de la parcelle Giacobino.

Nous pouvons espérer que le Fonds d'équipement communal pourra prendre à charge une partie importante des intérêts; par contre les amortissements incomberont dans leur totalité à la caisse communale.

### **Constructions, urbanisme, développement**

Comme prévu, les logements nouveaux ont été au nombre de dix seulement en 1971. Par contre, d'ici la fin de l'année, ce seront 350 appartements qui accueilleront leurs occupants; pour 1973, les perspectives revêtent la même ampleur que nous retrouverons, sauf imprévu, en 1974. Versoix va être ainsi appelé à absorber au cours de cette période triennale la plus forte augmentation démographique qu'elle aura connue.

S'il subsiste encore des surfaces importantes pour recevoir des immeubles, notre zone villas se trouve pratiquement saturée. Fort heureusement pour les personnes intéressées par la propriété individuelle, un morcellement est en cours sur la partie déjà déclassée du Champ de la Croix, propriété de l'Institution d'Ecogia.

Le Conseil administratif a eu l'occasion de s'entretenir avec la direction de l'Aménagement du canton sur la possibilité de créer de nouvelles zones de villas sur le territoire communal; c'est là un problème plus difficile à résoudre qu'il le peut paraître de prime abord, notamment en ce qui concerne les équipements au fur et à mesure

que l'on s'éloigne des centres et le fait que les autorités cantonales ne semblent pas vouloir autoriser la création de nouvelles zones à bâtir.

Le bureau URBAPLAN a pratiquement terminé l'étude qui lui avait été confiée et qui portait, comme dernier objectif, sur les voies de communications au travers de la commune et l'aménagement des rives du lac. Le rapport présenté fournit de nombreuses et précieuses indications sans toutefois permettre de tirer des conclusions précises; les problèmes abordés sont vastes et complexes et dépendent surtout des pouvoirs cantonaux avec qui le Conseil administratif a déjà pris des contacts destinés à déclencher des études et des options susceptibles de déterminer un plan d'action pour l'avenir.

Dans son précédent rapport, le bureau URBAPLAN confirmait la nécessité, pour la commune de Versoix, de pouvoir disposer de terrains en suffisance pour faire face aux besoins qui se présenteront et servir de monnaie d'échange dans certaines circonstances.

C'est dans cet ordre d'idée que nous avons pris contact, il y a un certain temps déjà, avec M. Albert Giacobino en vue de nous assurer la vaste parcelle qu'il possédait côté Jura du chemin de Létrat. Une entente étant survenue avec ce propriétaire, le Conseil municipal a voté à l'unanimité cet achat qui met à disposition de notre commune un terrain d'une surface de 121.590 m<sup>2</sup>.

Précédemment, le Conseil municipal s'était également prononcé pour l'acquisition de la propriété Ramseyer, à l'avenue Lachenal, en vue d'améliorer la configuration et d'étendre la parcelle communale contiguë. Cette affaire ne s'est finalement pas conclue du fait que la S. I. Versoix-Gare a fait valoir, au dernier moment, les droits qu'elle s'était réservés.

Le projet de l'immeuble communal à usage des services des travaux et du feu fera prochainement l'objet de la requête en autorisation de construire et sa mise en chantier doit être aussi rapide que possible afin que nous puissions tenir nos engagements envers les Postes. N'oublions pas que les bâtiments qui sont appelés à disparaître, et se situent à l'arrière du Buffet de Gare, ne sont même plus propriété communale.

L'achat par la commune de l'immeuble de la rue de l'Industrie, d'une part, la réticence des services cantonaux face au prix de revient élevé de la maison pour personnes âgées, d'autre part, a incité la Municipalité à reprendre le problème dans son ensemble en traitant la reconstruction du quartier de la rue de l'Industrie.

La « caserne » devant subsister un certain temps encore, sa toiture et ses cheminées en mauvais état ont subi le minimum de réparations indispensables.

La Municipalité a donc repris les contacts nécessaires avec l'Etat pour la relance de ce projet qui change de caractère. Il ne s'agira plus d'une maison pour personnes âgées, mais d'un immeuble partie HBM, partie HLM, pourvu de certains équipements complémentaires en faveur de ce qu'on nomme actuellement le 3<sup>e</sup> âge. Cette solution ne peut que nous réjouir car l'expérience a démontré combien il était

plus heureux de placer sous un même toit des gens d'âges différents : des aînés qui peuvent rester en contact avec les jeunes et bénéficier de leur aide, de jeunes ménages qui peuvent faire appel à des parents ou grands-parents occasionnels pour s'occuper d'une maman malade, garder des enfants ou rendre dans la joie mille autres services.

Soucieux de décharger le Conseil administratif, qui garde en mains les relations Etat-Commune, le Conseil municipal a remis à la Fondation communale Versoix-Centre la responsabilité des constructions futures de la rue de l'Industrie dont M. Claude Lehmann s'est vu confirmer le mandat. En plein accord avec le Département des travaux publics, ce dernier a en outre été chargé de l'étude de l'aménagement du secteur qui porte sur les propriétés Favarger, Commune de Versoix et Etat de Genève.

### **Assainissement et voirie**

La construction des collecteurs en régime séparatif sur le parcours route de Suisse-avenue Deshusses-traversée des voies CFF-avenue Lachenal, posée comme condition à l'autorisation de reconstruction de cette dernière artère par le Département des travaux publics, est chose terminée. La canalisation d'eaux claires a été prolongée, au travers de la propriété des Moulins de Versoix, jusqu'à l'avenue Vernes. Elle est destinée à recevoir les eaux de surface de cet important complexe immobilier dont les propriétaires devront remanier les canalisations correspondantes. Ce travail déchargera sensiblement la station de pompage du quai dont la capacité se trouve fréquemment dépassée du fait de l'apport trop élevé des eaux de surface.

Une première étude a été entreprise en vue d'assurer l'assainissement de notre hameau de Sauvigny dont les eaux usées se déversent dans la rivière, souvent même sans passer au travers de fosses. En déclenchant cette étude, la Municipalité a estimé anormal que les communes françaises limitrophes, notamment Divonne, se voient si fréquemment reprocher leur retard sur le plan de l'assainissement, qu'elles sont d'ailleurs en train de combler alors que nos propres problèmes, restent en souffrance.

L'idée émise par M. Bonnefoy, maire de Sauvigny, de relier le hameau suisse du même nom et Chavannes-des-Bois à l'installation d'épuration qui va être construite sur territoire français a fait l'objet d'une rencontre entre les maires et syndics intéressés, des représentants des services de l'assainissement et ruraux de l'Ain, des cantons de Genève et Vaud et du sous-préfet de Gex. Malheureusement, sur le plan réalisation, cette collaboration franco-suisse s'est révélée plus onéreuse que la création de stations individuelles. Le bureau Perreten & Milleret, qui tient lieu à notre commune de bureau technique, préconise de relier les fermes du Château à la station que va construire Chavannes-des-Bois et la mise en place d'une installation autonome à proximité de la douane de Sauvigny.

Pour couvrir, partiellement du moins, les frais de construction et d'exploitation de cette dernière, nous avons envisagé un modeste déclassement le long de la route cantonale en vue de permettre la

construction de villas ou maisons familiales à Sauvigny. Ce projet ne rencontre pas l'agrément de l'Aménagement du territoire.

La levée des ordures continue à être assurée à notre entière satisfaction par la Maison Odelet avec qui nous continuons à rechercher la possibilité d'organiser une troisième levée hebdomadaire pour les grands immeubles et certains commerces. Ce projet présente bien des difficultés sur le plan véhicule, main-d'œuvre et coût.

Une amélioration importante au problème voirie a été apportée par l'introduction de containers pour les grandes collectivités et des sacs en matière plastique pour les ménages. Le travail du personnel est à la fois plus rapide et plus hygiénique; la propreté, le long de nos chemins s'en trouve également améliorée. De l'avis de spécialistes, la poubelle traditionnelle arrive à la fin de sa carrière.

Le Conseil administratif, tout comme le personnel de la voirie, est tout à fait favorable à la généralisation des nouveaux récipients.

### **Bâtiments communaux**

Le prix de la main-d'œuvre, tel qu'il est facturé, rend de plus en plus onéreux l'entretien courant des bâtiments. Nous avons constamment, en cours d'années, des équipements à renouveler, des améliorations et des compléments d'installations à apporter; c'est ainsi que nous avons été appelés à remplacer deux brûleurs à mazout, à poser des armoires supplémentaires dans les classes provisoires, à climatiser le secrétariat de la mairie, à acquérir différents appareils.

L'étude de la future école de Montfleury, parvenue à sa phase finale, a occasionné de multiples séances de la commission et fait l'objet de discussions au sein du Conseil municipal qui a renoncé au bassin de natation insuffisant pour son utilisation par la population, mais a décidé, par contre, de doter ce nouveau groupe d'une salle de gymnastique de dimensions réglementaires.

Quelques classes devant être utilisables début 1973, les entreprises porteront tout d'abord leurs efforts sur la partie essentiellement scolaire du bâtiment pour enchaîner ensuite avec la salle de gym et le logement du concierge.

La Direction des postes nous ayant confirmé la mise en chantier du nouveau bureau de Versoix pour le début de l'an prochain — construction qui va entraîner la rapide démolition de l'ancienne salle de gym — nous avons chargé M. Louis Payot, architecte, de l'étude, puis de l'élaboration des plans du bâtiment destiné à abriter les services des travaux et du feu et dont l'implantation a été fixée, d'entente avec le Conseil municipal, au Nord de l'ancienne maison de maîtres du groupe Lachenal.

Nous avons prévu d'inclure dans cette construction le poste de commandement de la P. C. que Versoix est une des seules communes, sinon la seule, à ne pas encore posséder. Cette adjonction occasionnait un supplément de travaux en sous-sol considérable. Fort heureusement, le Département des travaux publics a accepté que le poste en question soit placé dans le futur cycle d'orientation qui va être construit sur l'ancienne propriété Bordier, à la route de St-Loup.

## Routes et travaux

Au cours des années 1969 et 1970, un fonds de réserve avait été constitué en vue de la reconstruction du second tronçon de l'avenue Lachenal, travail qui avait été porté pour exécution au programme 1971. Ouvert au début du printemps, ce chantier, favorisé par le beau temps, a été rondement mené et courant décembre la nouvelle chaussée était complètement ouverte à la circulation.

Ce n'est pas sans regret que nous avons vu disparaître les tilleuls surplombant les voies; non seulement les CFF demandaient leur disparition, depuis nombre d'années et la pose de la glissière de sécurité obligatoire, mais nous nous trouvions par surcroît dans l'impossibilité de modifier le tracé en augmentant les emprises sur le domaine privé.

Fort heureusement, M. Eric Matthey, inspecteur cantonal des forêts, à qui nous réitérons nos remerciements, a mis à disposition de superbes ormeaux qui ont permis de reconstituer la lignée d'arbres disparus sur les parcelles de MM. P. et R. Schneckenburger. Nous remercions également les différents propriétaires touchés par les travaux d'élargissement de la compréhension dont ils ont fait preuve à l'égard de la commune, comme de la patience qu'ils ont manifestée pendant la durée du chantier. De notre côté, nous avons fait le maximum possible pour leur donner satisfaction.

Le tapis de roulement a été posé sur le tronçon central de la route de St-Loup, ainsi que des revêtements sur le chemin qui fait face à celui qui dessert la ferme de Richelien, sur celui qui va des fermes du Château au village de Chavannes et sur quelques cheminements de moindre importance.

Le fait que la place Bordier se trouvait totalement occupée par des bateaux en hivernage et qu'il était pratiquement impossible d'y faire régner l'ordre indispensable nous a incité à rechercher une autre solution. Nous avons profité des matériaux à évacuer de l'avenue Lachenal pour en faire recouvrir l'ancienne décharge de Braille, préalablement nettoyée et nivelée.

Une palissade étant posée, il nous a été possible de faire diriger sur cet emplacement tous les bateaux d'un poids inférieur à une tonne, les plus gros étant groupés sur le côté Genève de la place Bordier. Cette solution paraît donner entière satisfaction à tous les intéressés, notamment aux voisins de ce dernier emplacement qui nous ont témoigné leur satisfaction.

Il serait trop long d'énumérer tous les travaux que nos cantonniers ont été appelés à prendre à charge avec leur bonne volonté coutumière; relevons toutefois qu'ils ont aménagé le trottoir de la route de St-Loup à la hauteur du quartier des Lombardes. Ils ont continué à porter leur meilleure attention à la décoration florale, ce qui leur a valu, sans même qu'ils se soient inscrits à un quelconque concours, d'obtenir le 1<sup>er</sup> prix des communes genevoises sans service, constitué de parcs et promenades.

M. Marquis, chef du poste de douane suisse de Sauverny, continue à décorer de la meilleure façon cette arrivée en territoire suisse.

Dans le cadre du renouvellement et de l'amélioration du matériel du service des travaux, nous avons fait l'acquisition d'une sableuse-saleuse qui n'a pratiquement pas servi du fait de l'extraordinaire clémence du temps et un véhicule Land-Rover qui facilitera le déplacement de nos hommes et permettra, en outre, d'améliorer l'enlèvement de la neige.

### **Places de sport, port et plage**

Le Conseil administratif actuel est décidé à poursuivre les études en vue du regroupement des installations sportives sur un même point, dans un laps de temps qu'il n'est pas encore possible de déterminer. L'achat de la parcelle de M. Giacobino, dont la surface paraît pouvoir être encore augmentée par des échanges, constitue la première et importante étape dans le cadre de ce projet.

En raison de cette idée de centralisation, nous estimons devoir désormais limiter les dépenses aux seuls travaux d'entretien indispensables des installations existantes.

A Port-Choiseul, le Département des travaux publics a fait procéder à une nouvelle tranche de travaux. Le perré, libéré des bancs que nos cantonniers ont reposés au haut de la pelouse, a été sensiblement élargi; ils ont procédé également à diverses plantations. L'Etat, de son côté, a apporté pas mal d'améliorations de part et d'autre de la partie inférieure du chemin des Gravieres.

Avant que soit proposée par une fraction du Conseil municipal l'étude complète des diverses installations du Vieux-Port, le Conseil administratif avait déjà porté cet objet à son programme et pris de nouveaux contacts avec les représentants de l'Etat dont les possibilités financières sont, tout comme celles de la Commune, limitées et exigeront un assez long échelonnement des travaux prévus.

### **Eclairage public**

La convention passée avec le Service de l'électricité, qui nous assure à la fois la fourniture du courant et l'entretien de l'éclairage public, donne toute satisfaction.

La partie du chemin Argand longeant la propriété de la S. I. Le Domaine a été dotée de luminaires en vue de la prochaine occupation des immeubles actuellement en voie d'achèvement.

Au cours des travaux d'élargissement et de reconstruction de l'avenue Lachenal, les différentes conduites et câbles des S. I. ont été déplacés ou remplacés. Tous les bâtiments sont maintenant alimentés en souterrain, téléphone compris. La suppression des poteaux et des fils contribue grandement à l'amélioration de l'aspect des lieux.

### **Garde de l'aéroport**

Courant septembre, la dernière unité chargée de la garde de l'aéroport libérait nos locaux et nous permettait de rendre aux utilisateurs habituels l'ancienne salle de gymnastique.

Nous avons rencontré, dès le début du printemps 1971, de grosses difficultés pour parvenir à loger les cadres dans les établissements publics, aussi le départ de la troupe a-t-il été un soulagement.

Si la commune n'a pas directement bénéficié de cette occupation militaire qui a duré près d'un an, le commerce local a connu par contre un regain d'activité.

La cour de la maison Lachenal, défoncée par les camions, a été remise en état aux frais de la Confédération.

## **Police et circulation**

Le Conseil administratif continue à entretenir d'excellentes relations avec le chef et les agents du poste de Versoix. C'est toujours la circulation et le stationnement dans le secteur du Vieux-Port qui continuent à être le centre des préoccupations communales.

Nous avons pris contact, malheureusement sans succès, avec un propriétaire dans l'espoir d'obtenir le terrain indispensable à l'extension des places de stationnement nettement insuffisantes pour pouvoir accueillir toutes les voitures des amis du lac. Les services de l'Etat ne restent pas inactifs et recherchent également une solution au problème qui devient d'autant plus urgent qu'ils est fortement question d'augmenter la capacité des installations portuaires.

Nous avons eu plusieurs entretiens avec l'officier de police chargé de la circulation et ses collaborateurs pour l'examen de ce problème qui, en raison des prescriptions en vigueur ou des règles de prudence, ne peuvent pas tous trouver la solution que souhaiteraient, tant les Autorités communales que les usagers de nos routes.

## **Ecoles**

Nous entretenons les meilleurs rapports avec le corps enseignant grâce aux contacts réguliers que nous avons avec lui; c'est ainsi que peuvent se régler, au fur et à mesure qu'ils se présentent, les problèmes qui peuvent se poser aux uns comme aux autres. Nous remercions M. Tochon, maître principal et à travers lui, tous les maîtres et maîtresses de nos divers bâtiments scolaires, qui donnent jour après jour le meilleur d'eux-mêmes à leurs élèves.

Du fait du ralentissement momentané de la construction, nos locaux ont suffi pour recevoir les écoliers lors de la rentrée de septembre dernier, toutefois les effectifs des classes sont chargés.

Par contre, la rentrée prochaine n'est pas sans nous causer de sérieuses préoccupations; c'est la raison pour laquelle nous avons insisté auprès de M. Sartorio, architecte, afin que quelques classes soient disponibles dans la nouvelle école de Montfleury pour le début de janvier 1973.

Au groupe Lachenal, les angles vifs des piliers de béton ont été chanfreinés afin d'éviter les accidents toujours possibles au cours des récréations. Les portes d'accès aux trois blocs scolaires, très fragiles, vont être changées très prochainement et seront conçues de façon à mieux résister aux chocs.

Notre gratitude va à nos collaborateurs responsables de l'entretien des bâtiments communaux qui portent à leur tâche leur meilleure attention et beaucoup de dévouement, contribuant ainsi à l'excellente conservation de l'ensemble des locaux.

### **Bibliothèque**

Mme Hélène Levrat continue à gérer avec compétence et dévouement notre bibliothèque communale dont la clientèle continue à s'accroître. Elle veille à compléter, dans la mesure que lui accorde le budget communal, la matière à disposition par l'acquisition d'ouvrages au goût du jour et des lecteurs. Elle mérite la reconnaissance tant de la Municipalité que du public pour le travail important et utile qu'elle fournit.

### **Problèmes sociaux**

A la suite de la décision du Conseil municipal de créer un service social, il a été convenu de charger Mlle Frieda Tischhauser, infirmière chevronnée connaissant parfaitement bien notre commune pour l'avoir desservie en qualité d'infirmière de la Croix-Rouge, d'inventorier les besoins réels et de faire rapport sur les services à constituer. Mlle Tischhauser s'est attelée à la tâche avec le dynamisme qui la caractérise; elle organisa, avec l'appui du Service social de la Ville, diverses aides à domicile. Dans le rapport qu'elle présenta par la suite, elle releva spécialement la nécessité de porter une attention particulière au problème de l'aide au foyer.

La tâche de la commune fut grandement facilitée par le fait que l'Entraide familiale de Versoix et environs, s'était assurée le concours d'une seconde aide et que l'Association genevoise des aides au foyer avait spontanément offert ses services. Actuellement, tous les besoins se trouvent couverts.

Afin d'éviter des dépenses administratives, une commission consultative a été constituée; elle est composée de représentants du Conseil municipal : Mmes Naftule, Pernet et Zollinger et M. Pasche et de représentants des paroisses et du corps médical : le Dr Ramseyer, Mme Leyvraz, Mlle Curchod, MM. Brun et Charles Wicht.

Sur préavis de cette commission, il a été versé une première allocation à toutes les personnes au bénéfice de l'aide cantonale à la vieillesse, allocation qui a été complétée par le traditionnel paquet de Noël offert par l'habituel généreux administré à qui nous réitérons notre vive gratitude et celle des bénéficiaires qui nous ont témoigné leur reconnaissance.

Le 20 avril dernier, à l'issue d'un cours de circulation donné aux personnes âgées par la Gendarmerie genevoise, un thé organisé par la Commission sociale a été offert à la très nombreuse assistance qui a été enchantée de son après-midi au point qu'il a été convenu de renouveler ce genre de rencontres.

### **Protection civile**

La Protection civile genevoise étant devenue opérationnelle, les chefs des communes astreintes ont organisé le deuxième cours de



répétition. A Versoix, ce sont 67 personnes instruites qui participaient à ce cours, les 14 et 15 octobre 1971, sous l'expertise direction de notre chef local, M. Albert Jaccard. L'état d'esprit des participants était excellent et l'instruction portait sur la pratique de l'enseignement reçu à Bernex. Une innovation est à signaler : un transport d'eau aérien a été construit et cette nouveauté était reprise par plusieurs communes.

Le plan d'« alarme catastrophe » a été mis en place. Il sera testé peut-être durant l'année 1972.

La construction d'un poste sanitaire de secours sera entreprise dans le complexe de l'école du Grand-Montfleury.

Il faut relever que la base de la raison d'être de la P. C. a été élargie par le rapport du Conseil fédéral du 11 août 1971 qui met l'accent sur la prévoyance et la prévention alors que, jusqu'ici, on avait insisté davantage sur le sauvetage et le secours. Cette conception complémentaire demandera, au cours des années prochaines, des efforts encore plus soutenus de la part du chef local et, également, des Autorités communales.

### **Sapeurs-pompiers**

Placée sous les ordres de chefs aussi qualifiés que dévoués, notre compagnie poursuit régulièrement son entraînement. Le violent incendie qu'elle a eu l'occasion de combattre dans la maison occupée par la famille Jenny à Sauverny, lui a permis de confirmer, à la fois, sa valeur d'intervention et la qualité de son équipement. Les constructions contiguës, de part et d'autre du bâtiment en feu, ont été épargnées.

A la demande de la compagnie, le Conseil municipal a donné son accord pour l'achat d'une échelle tractable du dernier type, à élévation motorisée et d'une hauteur correspondant au gabarit de nos plus grands immeubles. Cette échelle se trouve actuellement en construction.

De nombreuses mutations se sont produites au sein de la compagnie : les lieutenants P. Marcuard et Ch. Wicht ont été promus au grade supérieur; les caporaux S. Alessi, Cl. Lehmann et Cl. Salina sont devenus sergents et les sapeurs Fr. Blanchard et A. Niclasse, caporaux. Huit nouveaux sapeurs ont été instruits et incorporés, ce sont : MM. P.-A. de Blaireville, M. Courtois, Cl. Fouvy, Ph. Grenier, L. Martin, C. Moret, S. Noël et M. Tantucci. Pour raison d'âge, le sergent H. Cohannier et le sapeur J. Barbey, à qui nous exprimons notre gratitude pour les services rendus avec tant de dévouement, ont donné leur démission; les sapeurs E. Cherix et A. Meylan ont quitté la compagnie.

### **Etat civil et statistique**

Il a été célébré 42 mariages et inscrit 10 décès au cours de 1971. La progression des autres activités d'état civil suit évidemment le mouvement d'extension de la commune.

A la fin de l'année, Versoix comptait 5651 habitants contre 5626 à l'époque du recensement fédéral de la population de 1970. La mo-

deste augmentation de 25 habitants correspond bien au nombre très faible des logements construits courant 1971.

### **Sociétés locales**

Le Conseil administratif a réuni en une table ronde le Président de la Commission des sports et loisirs et les représentants des diverses sociétés locales. Un large échange de vues a été ainsi possible dans le meilleur esprit d'amitié et de compréhension. Les présidents ont eu l'occasion d'exposer tour à tour leurs desiderata, le Conseil administratif et la Commission leurs idées et leurs projets, leurs difficultés, leurs soucis également.

Un point important a été acquis entre autres au cours de cette fructueuse rencontre : l'élaboration concertée d'un programme annuel des manifestations communales.

Les subventions aux sociétés locales ont été réajustées et le Conseil municipal a ouvert un crédit au Conseil administratif en vue de lui permettre d'attribuer des prestations complémentaires aux groupements qui se trouveraient dans l'obligation de faire face à des dépenses extraordinaires.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce bref rappel d'activité, qui attire notamment notre attention sur le développement encore inconnu jusqu'à maintenant que va connaître notre commune au cours de ces prochaines années, confirme la nécessité, aussi bien pour le législatif que pour l'exécutif, de continuer à faire preuve de vigilance et de conserver intacte la volonté d'action face aux problèmes sans cesse accrus en nombre et en importance qui se posent et se poseront à eux.

L'augmentation du nombre des habitants, souligné dans les rapports précédents, va s'accroître très sensiblement. Les Autorités communales doivent maintenant plus que jamais penser à l'avenir de la ville que devient Versoix.

Des investissements bien étudiés sont ou seront nécessaires : réservation de terrains pour la commune, construction d'écoles et d'immeubles communaux, réseau routier à adapter, etc.

Nous formons le vœu que ces problèmes s'étudient dans le même état d'esprit qui anime notre Conseil municipal depuis nombre d'années, pour le plus grand bien de notre commune et de sa population.

Au terme de ce rapport, nous remercions les membres du Conseil municipal pour le dévouement et l'intérêt qu'ils portent à leur fonction et de l'appui qu'ils nous accordent.

Nous exprimons notre vive gratitude à tout le personnel communal pour sa précieuse collaboration et son inlassable dévouement.

R. Courtois, Maire  
F. Chevallier, Conseiller administratif  
P. Wicht, Conseiller administratif

## Fonds communal de bienfaisance

Solde à nouveau . . . . .	Fr. 8.299,79	
Versement budget 1970-71 . . . . .	4.000,—	
1/2 produit tronc mariage . . . . .	265,—	
Don de M. Misaeges . . . . .	500,—	
Don de M. Craissati . . . . .	200,—	
Don de Mme Livadas . . . . .	50,—	
Don Anonyme . . . . .	250,—	
Legs de M. Pierre Lhomme . . . . .	1.000,—	
Remb. impôt anticipé . . . . .	1.619,90	
Récupérations diverses . . . . .	648,—	
Secours versés . . . . .		Fr. 5.779,80
Solde à nouveau . . . . .		11.052,89
	<u>Fr. 16.832,69</u>	<u>Fr. 16.832,69</u>
Livret et titres Caisse Epargne . . . . .		Fr. 66.338,05

## Fonds de courses scolaires

Livret Caisse d'Epargne . . . . .	Fr. 11.128,25
Lettre de gage Caisse Hypothécaire . . . . .	2.000,—
Livret épargne Caisse Hypothécaire . . . . .	1.032,65
	<u>Fr. 14.160,90</u>

## Prix Lachenal

Carnet d'épargne au 31.12.72 . . . . .	Fr. 1.001,30
--	--------------

## Emprunts communaux

1957 Caisse Epargne 3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> %		
Montant initial Fr. 500.000,—, solde . . . . .	Fr. 190.162,35	
(Achat propriété Lachenal)		
1961 Caisse Crédit mutuel Versoix 3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> %		
Montant initial Fr. 65.400,—, solde . . . . .	30.300,—	
Aug. capital Caisse Hypothécaire		
1962 Caisse d'Epargne 4 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> %		
Montant initial Fr. 2.000.000,—, solde . . . . .	1.344.373,35	
Groupe Lachenal 1 <sup>re</sup> étape		
1964 Caisse d'Epargne 4 %		
Montant initial Fr. 1.200.000,—, solde . . . . .	886.813,40	
Groupe Lachenal 2 <sup>e</sup> étape		
1969 Caisse d'Epargne 4 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> %		
Montant initial Fr. 500.000,—, solde . . . . .	468.212,05	
Frais d'équipement		
1971 Caisse d'Epargne 5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> %		
Montant initial Fr. 1.000.000,—, solde . . . . .	1.000.000,—	
Ecole de Montfleury		
1971 Caisse Hypothécaire 5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> %		
Montant initial Fr. 1.000.000,—, solde . . . . .	1.000.000,—	
Ecole de Montfleury		
		<u>Fr. 4.919.861,15</u>

## Allocations aux sociétés communales en 1971

Société Fédérale de gymnastique . . . . .	Fr.	400,—
Compagnie des sapeurs-pompiers . . . . .		400,—
Football-Club . . . . .		400,—
Société de sauvetage . . . . .		400,—
Club nautique . . . . .		400,—
Groupe littéraire Alroma . . . . .		400,—
	<u>Fr.</u>	<u>2.400,—</u>

## Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde à nouveau . . . . .	Fr.	96.059,15	
Boni exercice 1970 . . . . .		44.076,80	
Intérêts 3 % . . . . .		3.653,60	
Fact. Spinedi, aménagements alentours Mairie . . . . .			Fr. 21.000,—
Solde à nouveau . . . . .			<u>122.789,55</u>
	<u>Fr.</u>	<u>143.789,55</u>	<u>Fr. 143.789,55</u>

## Fonds Marc Birkigt

Montant disponible au 31.12.72 . . . . .	<u>Fr.</u>	<u>56.468,50</u>
--	------------	------------------

## Réserves diverses au 31.12.71

Caisse d'Epargne, solde emprunt 1969 . . . . .	Fr.	357.562,90
Caisse Hypothécaire, emprunts 1971, Ecole de Montfleury . . . . .		2.001.293,05

**Bilan d'entrée****ACTIF****Trésorerie**

Caisse . . . . .	Fr.	7.541,15	
Chèques postaux . . . . .		12.516,99	Fr. 20.058,14

**Dépôts auprès de l'Etat**

Caisse de l'Etat, compte budgétaire	351.615,55	
Compte de dépôt . . . . .	122.789,55	474.405,10

**Banques**

Caisse Hypothécaire . . . . .	2.091.983,21	
Caisse d'Epargne . . . . .	357.562,90	2.449.546,11

**Débiteurs**

Etat de Genève : taxes d'équip., d'épuration et d'écoulement . .	796.616,90	
Reliquats d'impôts à encaisser . .	403.631,07	
Débiteur divers . . . . .	18.551,95	
Actif transitoire . . . . .	10.047,80	1.228.847,72

**Placements**

327 parts Caisse Hypothécaire . .		523.200,—
-----------------------------------	--	-----------

**Immobilisations**

Terrains . . . . .	1.469.421,—	
Immeubles publics . . . . .	3.186.742,—	
Immeubles locatifs . . . . .	410.000,—	
Equipement sportif . . . . .	194.836,—	
Mobilier et matériel (pour mémoire)	5,—	5.261.004,—

**Fonds spéciaux**

Actifs divers des fonds spéciaux .		148.986,64
------------------------------------	--	------------

Fr. 10.106.047,71

au 1<sup>er</sup> janvier 1972

**PASSIF**

**Créanciers**

Etat de Genève, assainissement Fr.	100.000,—	
Créanciers divers . . . . .	16.241,19	
Passif transitoire . . . . .	26.666,80	Fr. 142.907,99

**Dette communale consolidée**

Dette publique . . . . .	4.919.861,15	
Dette des immeubles locatifs . . . . .	119.000,—	5.038.861,15

**Provisions pour dépenses différées**

81.703,—

**Fonds de réserve**

Travaux d'équipement . . . . .	496.846,75	
Travaux d'épuration . . . . .	47.380,—	
Travaux d'écoulement . . . . .	252.390,15	
Protection civile (abris) . . . . .	19.093,55	
Travaux avenue Lachenal . . . . .	120.000,—	
Réserves diverses . . . . .	80.034,55	1.082.745,—

**Capital des fonds spéciaux**

Fonds communal de bienfaisance . . . . .	77.390,94	
Fonds des courses scolaires . . . . .	14.125,90	
Achat de terrains et travaux . . . . .	120.000,—	
Travaux avenue Lachenal . . . . .	67.000,—	
Fonds Marc Birkigt . . . . .	56.468,50	148.986,64

**Capital communal . . . . .**

3.610.843,93

Fr. 10.106.047,71

## Compte des recettes et des dépenses de

### RECETTES

No		Fr.
50.30	Finances de naturalisation . . . . .	1.475,—
50.31	Produits des amendes . . . . .	16.826,50
51.00	Intérêts des fonds placés . . . . .	42.364,05
51.10	Produit des centimes additionnels . . . . .	1.593.376,35
51.12	Produit de la taxe professionnelle . . . . .	110.381,35
51.13	Part sur certains bénéfices immobiliers . . . . .	26.933,30
51.14	Part sur répartition des compagnies d'assurances . . . . .	16.142,20
51.15	Bénéfices d'aliénations . . . . .	2.998,05
51.20	Redevance des Services Industriels . . . . .	85.899,40
51.21	Versement du Fonds d'équipement communal . . . . .	120.836,25
51.22	Subvention du Sport-Toto . . . . .	15.000,—
51.23	Versement compensation fonct. internationaux . . . . .	51.950,—
51.30	Recettes diverses . . . . .	21.158,80
52.20	Subvention sur achat mobilier scolaire . . . . .	6.985,—
53.30	Produit de l'état civil . . . . .	1.103,20
53.31	Produit des permissions de police . . . . .	876,—
54.00	Produit des locations des immeubles . . . . .	26.653,—
54.01	Produit du cimetière . . . . .	14.666,—
54.20	Part de l'Etat pour routes principales . . . . .	24.703,—
54.21	Part de l'Etat sur travaux aux bâtiments . . . . .	22.740,—
54.22	Part de l'Etat sur frais de destruction des ordures . . . . .	36.765,70
54.30	Recettes diverses, produit du canal . . . . .	1.878,—
56.20	Subvention pour bouches à incendie . . . . .	2.254,70
56.21	Autres subventions . . . . .	930,95
		<hr/>
	Total des recettes . . . . .	Fr. 2.244.896,80
	Total des dépenses . . . . .	Fr. 2.173.364,65
	Excédent des recettes . . . . .	<u>Fr. 71.532,15</u>

DÉPENSES

No		Fr.
60.00	Indemnité au Conseil administratif . . . . .	13.200,—
60.10	Traitement du personnel administratif . . . . .	70.549,20
60.16	Prestations sociales du personnel . . . . .	46.032,80
60.17	Cotisations AVSI - ALFA . . . . .	14.669,50
60.18	Indemnités spéciales . . . . .	2.870,50
60.19	Allocation de vie chère . . . . .	19.627,90
60.20	Assurances diverses . . . . .	16.979,60
60.21	Impressions - reliures - journaux . . . . .	10.748,50
60.22	Matériel et mobilier administratif . . . . .	10.000,—
60.23	Frais de ports, téléphone, etc. . . . .	7.235,35
60.25	Frais généraux divers . . . . .	49.544,95
60.30	Allocations aux sociétés locales . . . . .	2.400,—
60.31	Autres allocations . . . . .	300,—
61.00	Intérêts de la dette communale . . . . .	145.526,25
61.01	Amortissement de la dette communale . . . . .	187.674,25
61.30	Attribution à fonds de réserve . . . . .	120.000,—
62.10	Traitements employés exploitations diverses . . . . .	8.400,—
62.20	Achat de mobilier scolaire . . . . .	18.987,95
62.21	Assurance scolaire . . . . .	755,—
62.22	Fête des écoles . . . . .	6.582,90
62.23	Courses scolaires . . . . .	2.384,—
62.26	Renouvellement de la bibliothèque . . . . .	4.280,90
62.28	Action jeunesse et loisirs . . . . .	3.000,—
63.10	Indemnité au garde du canal . . . . .	1.200,—
63.22	Frais de l'état civil . . . . .	642,50
64.10	Traitement des cantonniers . . . . .	107.964,60
64.11	Traitement des concierges . . . . .	57.049,80
64.18	Indemnités spéciales . . . . .	4.760,50
64.19	Allocations de vie chère . . . . .	53.096,40
64.20	Fermage de la voirie . . . . .	82.327,15
64.21	Frais de traitement des ordures . . . . .	60.581,20
64.22	Frais d'épuration des eaux . . . . .	81.595,25
64.24	Frais d'études de travaux . . . . .	40.000,—
64.30	Entretien des lignes de tir . . . . .	822,10
64.31	Subventions et rétrocessions . . . . .	5.000,—
64.40	Entretien et location des bâtiments communaux . . . . .	107.469,85
64.41	Services Industriels et chauffage des bâtiments . . . . .	83.994,65
64.42	Assurance des bâtiments communaux . . . . .	8.567,30
64.43	Contribution foncière des bâtiments . . . . .	3.104,05
64.50	Entretien et locations emplacements communaux . . . . .	5.943,05
64.60	Entretien des chaussées et canalisations . . . . .	586.126,05
64.61	Eclairage des chaussées . . . . .	13.114,—
65.10	Personnel du Service social, participations . . . . .	8.000,—
65.20	Office social communal . . . . .	23.879,60
65.31	Versement au Fonds communal de bienfaisance . . . . .	3.475,—
66.12	Indemnité aux sapeurs-pompiers . . . . .	5.000,—
66.20	Frais de la Protection civile . . . . .	16.045,55
66.21	Frais divers du Service du Feu . . . . .	10.949,95
66.30	Participation à la construction d'abris privés . . . . .	28.311,30
66.31	Subvention au Poste Permanent . . . . .	12.595,25
	Total des dépenses . . . . .	<u>Fr. 2.173.364,65</u>



## Rapport de la Commission des finances

**Présents :** M. Genequand, président; Mme Zollinger, M. Bapst, M. Burkin, M. Piccot, M. Naine, M. Salamin.  
M. Wicht, conseiller administratif; M. Lacroix, secrétaire de la Mairie et M. Morzier, comptable.

La Commission s'est réunie le 17 mai 1972 sous la présidence de M. N. Genequand.

Elle a procédé à la vérification des comptes et publie ci-dessous son rapport qui figurera dans le compte rendu administratif et financier 1971.

Les comptes de 1971 sont arrêtés comme suit :

aux recettes . . . . .	Fr. 2.244.896,80
aux dépenses . . . . .	Fr. 2.173.364,65
Excédent des recettes . . . . .	<u>Fr. 71.532,15</u>

Par des sondages effectués sur des points précis, les commissaires se sont assurés une fois de plus de la parfaite tenue des comptes. Ils proposent donc au Conseil municipal d'en donner décharge au Conseil administratif.

Ils adressent leurs félicitations à MM. Lacroix et Morzier pour la façon exemplaire dont les comptes sont tenus.

Le rapporteur : Pierre-A. Salamin

\* \* \*

### Délibération du Conseil municipal du 23 mai 1972

Le Conseil,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1971 présenté par le Conseil administratif;

Sur proposition de la Commission des finances;

A l'unanimité,

#### Décide :

1. Le rapport administratif présenté par le Conseil administratif est adopté;
2. Les comptes de l'exercice 1971 avec Fr. 2.244.896,80 aux recettes et Fr. 2.173.364,65 aux dépenses  
soit avec un excédent de Fr. 71.532,15 aux recettes  
sont adoptés.

Copie certifiée conforme

N. GENEQUAND

Président du Conseil municipal

## **Logis-pension**

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la **nourriture** ou le **logement**, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## **Fouilles sur la voie publique**

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation **écrite** de la Mairie.

## **Loi sur les routes de 1918**

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 mètres au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le **1<sup>er</sup> juillet**, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes, la hauteur est réduite à 1 mètre.

Il est rappelé que l'emploi des tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

## **Inhumations**

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'état civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, 19, rue du Rhône; téléphone 24 12 12.

## **Bibliothèque communale**

Service de distribution : lundi, mercredi de 15 h. à 19 h. et samedi de 15 h. à 18 h.

**Gendarmerie de Versoix**, téléphone 55 10 21

## **Maître ramoneur**

Raphaël Joye, 62, avenue des Grandes-Communes, ONEX, tél. 42 20 04.

## **Protection civile**

M. Albert Jaccard, chef local.

## Renseignements divers

- Médecins :** Babel Pierre-A., chemin de Pont-Céard 42, tél. 55 22 46  
Crocì Daniel, rampe de la Gare 2, tél. 55 12 31  
Genequand André, route de Suisse 62, tél. 55 22 42  
Ramseyer Freddy, chemin Vandelle, tél. 55 23 95  
Rychner Reynold, route de Suisse 62, tél. 55 14 54  
Une garde médicale régionale est assurée les dimanches et jours fériés; la gendarmerie, tél. 55 10 21, vous indiquera volontiers le nom du médecin de service
- Médecins-dentistes :** Chevallier François, route de Suisse 47, tél. 55 20 95  
Cottier Jean-François, rampe de la Gare 2, tél. 55 15 55
- Pharmacie :** Pharmacie de Versoix, M. Aladjem André, route de Suisse 64, tél. 55 10 00 et 55 10 01
- Paroisses :** Paroisse catholique romaine, M. le Curé Bayer, tél. 55 12 44  
Paroisse protestante, M. le Pasteur Pierrehumbert, tél. 55 27 57
- Sociétés et groupements locaux :** « ALROMA », Société littéraire, président : M. Pierre Macheret, tél. 55 14 03  
Association des colonies de vacances, président : M. André Dutoit, tél. 55 22 08  
Costumes Genevois, présidente : Mlle S. Genequand, tél. 55 24 02  
Groupe des paysannes genevoises, Mme L. Serex, tél. 55 17 14  
Société Fédérale de Gymnastique, président : M. Gérard Ramseyer, tél. 61 32 03  
Sté de Tir de Versoix, président : M. Régis Clément, tél. 55 26 44  
Sté de Sauvetage, président : M. Félix Thalmann, ch. Louis-Dégallier, tél. 55 13 42  
Tennis-Club, président : M. Jean Leyvraz, tél. 55 15 76  
Union instrumentale de Versoix, président : M. Raymond Lacroix, tél. 55 25 20  
Versoix Football-Club, président : M. Robert Pilet, tél. 55 10 75  
Club Nautique de Versoix, président : M. René Schneckenburger, avenue Vernes

## Ecoles publiques

- Classes primaires :** Groupe Lachenal, M. Jean Tochon, maître principal, tél. 55 12 50
- Classes enfantines :** Groupe Lachenal, Mme Schulz, tél. 55 12 50  
Ecole chemin Courvoisier, Mme Audergon, tél. 55 28 77  
Pavillon chemin Argand, Mme Cavin, tél. 55 23 79  
Classes Montfleury, Mlle Golay, tél. 55 22 98
- Contrôle de l'Habitant :** Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Contrôle de l'Habitant, 8, rue du 31-Décembre, Genève
- Chef de section :** Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève
- Services Industriels :** L'alimentation en eau, électricité et gaz est assurée par les S.I. de Genève, 12, rue du Stand, Genève
- Poids public :** Le pesage des camions et remorques jusqu'à 20 tonnes est admis à l'usine d'incinération de Richelien; se munir préalablement de bulletins au prix de 4 francs la pesée, auprès du secrétariat de la Mairie
- Décharges publiques :** Par décision des Autorités cantonales, en vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération de Richelien; les autres déchets à celle de Bernex